

L'Itela n'en a pas fini avec l'amiante

Arlon Dix-huit personnes se sont constituées partie civile contre l'établissement scolaire.

C'est une affaire qui est toujours en cours d'instruction au tribunal d'Arlon. La Une a relancé le dossier hier soir, dans son émission "Devoir d'enquête". Dans ce reportage, intitulé "L'école empoisonnée?", on apprend ainsi que 18 personnes se sont constituées partie civile contre l'Itela (Institut technique Etienne Le-noir Arlon). Et qu'elles ont peur que l'enquête ne s'arrête.

"Nous accusons l'Itela d'avoir ignoré notre sécurité en ne nous mettant pas en garde contre l'amiante présente dans notre établissement", ont-elles écrites en substance au juge Langlois. Celui-ci n'a pas le droit de s'exprimer sur l'affaire en cours. Il est donc compliqué d'en savoir davantage. Mais Sarah Pollet, la procureur du Roi du tribunal d'Arlon, affirme que "l'enquête avance dans des délais raisonnables. Son évolution est plutôt rassurante".

Un son de cloche différent pour l'avocat qui gère les demandes de six plaignants, Maxime Duhieu. Un ancien enseignant accuse même la di-

rection de l'école, coupable selon lui de ne pas avoir pris toutes les mesures appropriées pour gérer cette crise de l'amiante. "On n'a pas arrêté de me chercher des noises lorsque j'ai soulevé le problème de l'amiante. J'ai eu une succession de rapports négatifs. Tout ça pour me freiner dans mon travail. Et finalement, ils m'ont éjecté de l'école", dit Daniel Ortman.

Des propos qui interpellent

Il n'est pas le seul à avoir des griefs contre l'Itela : un ancien conseiller en prévention. Le mari d'une femme de ménage décédée suite à un cancer. Ou encore un ancien élève. Tous apportent leur témoignage et s'en prennent à l'école. Des propos qui interpellent.

La direction de l'établissement, appuyée par la Communauté française, ne s'est pas cachée. Elle a répondu aux questions posées par le journaliste et a ouvert ses portes. "La situation a été parfaitement gérée à Arlon. Environ 2 300 étudiants fréquentent le site. Vous comprenez bien qu'ils auraient quitté les lieux s'il y avait un danger de mort", conclut Didier Leturcq, de la Communauté française. Affaire à suivre.

L.T.

Un ancien enseignant accuse la direction de l'école de ne pas avoir pris toutes les mesures pour gérer la crise de l'amiante.